



PROCÈS-VERBAL

Séance du 8 novembre 2021

Présidence : Mme Valérie MAUSNER LEGER

1. Appel : 89 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT, Stéphanie SCHMUTZ et Elise BUCKLE, MM. les Municipaux Claude ULDRY, Pierre WAHLEN et Alexandre DEMETRIADES

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BAUMBERGER Julie, DAVERIO Justine, GULIZIA Melissa, HACKER Vincent, KARLEN Dominique, NAEPLIN KARLEN Jacqueline, ROCHAT Vadim, WARMENBOL Claire

Absents : DONNET Jonas, NILSSON Hans Rasmus, ZOPPI Leo

2. Procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente ajoute le point 21bis : Interpellation urgente de M. Sacha SOLDINI, intitulée « La Ville de Nyon a mal à son administration ! »

L'ordre du jour tel que modifié est accepté par 76 oui, 5 non et 2 abstentions.

4. Communications du Bureau

- Mme la Présidente donne lecture de la lettre de démission de M. Anthony SEBASTIANI, PLR. Il sera remplacé par le 1^{er} viennent-ensuite, M. Ioannis SANTANTONIOU qui sera assermenté au point 6 de l'ordre du jour.
- Le Bureau a accordé à la Municipalité les demandes de prolongation de réponse suivantes au 31 janvier 2022 :
 - Réponse au postulat de M. Olivier MONGE pour un parc canin.
 - Réponse au postulat de M. Yves FELIX « Pour une vision politique claire sur le service des ambulances à Nyon ».
 - Réponse au postulat de Mme Aurélie HEGETSCHWEILER « Nyon partout, pour tous ».
- Mme la Présidente rappelle que le Bureau attend de pieds fermes la réponse au postulat de M. Robert JENEFSKY au sujet des abribus, attendu pour le 6 décembre 2021.
- Les dates de séances du second semestre ont été mises en ligne sur le site Internet. Mme la Présidente demande d'en prendre note attentivement. Elle rappelle que les absences doivent être excusées, pour justes motifs, à la secrétaire et la Présidente, par écrit, raisonnablement tôt.
- Au sujet de la récusation qui a soulevé des interrogations, Mme la Présidente rappelle l'article 40 de la Loi sur les communes, ainsi que les avis des juristes du Canton et de l'UCV que la secrétaire tient à disposition. Concernant le cas qui a animé le Conseil lors de la dernière séance, il y avait lieu de procéder à la récusation sur la levée de l'opposition du Conseiller concerné, mais pas sur l'ensemble du vote. L'intéressé a reçu une réponse écrite de la Présidente sortante.
- Le préavis sur les émoluments et vacations du Conseil a été validé par le Bureau et transmis à l'ensemble des Conseillers.

- Mme la Présidente rappelle que le 28 novembre 2021 auront lieu des votations et que le Bureau, ainsi que certains Conseillers seront sur le pont. Si certaines personnes désirent prêter main forte, elles sont les bienvenues et peuvent s'annoncer auprès de la secrétaire.

5. **Assermentations**

Mme la Présidente prie M. Patrick BUCHS, VL, et M. Ioannis SANTANTONIOU, PLR, de s'avancer afin de procéder à leur assermentation.

M. Jean-Pierre VUILLE ne comprend pas pourquoi on assermente M. Santantoniou sous le prénom de John. Sur les listes électorales, il est inscrit sous le prénom de Ioannis.

Mme la Présidente donne lecture du serment et les félicite dans leurs nouvelles fonctions.

6. **Communications municipales**

Mme la Municipale Elise BUCKLE souhaite compléter la réponse à l'interpellation de Mme Aurélie HEGETSCHWEILER et des femmes socialistes, et signale que le dernier chiffre de l'audit sur l'égalité salariale fait état d'un écart de seulement 1.3% entre les femmes et les hommes, en tenant compte des différences de postes et de qualifications, ainsi que des postes d'auxiliaires. Il s'agit d'un excellent résultat pour notre commune, en comparaison des 20 à 25% d'écart en moyenne en Suisse. Deuxièmement, concernant la communication au sujet de NovoSolis, elle encourage les Conseillers à en parler autour d'eux, auprès des locataires, propriétaires et entreprises détenant des grandes toitures : avec une dotation initiale de CHF 2 millions, l'objectif de la Ville est de financer et accélérer l'installation des panneaux photovoltaïques pour répondre à l'urgence climatique et contribuer à la réalisation des objectifs du plan solaire 2020-2030. Le potentiel de surfaces disponibles est pour le moment utilisé à hauteur de 17% et l'objectif, à terme, est de se rapprocher de 70%. Si des personnes souhaitent bénéficier de cette opportunité, ou en faire profiter d'autres, il faut prendre contact à l'adresse novosolis@nyon.ch. Ceci répond déjà en partie à l'interpellation déposée par Mme Ariane Schwab Hug et les membres du groupe inter-partis pour le climat, qu'elle remercie d'ailleurs chaleureusement pour avoir repris le flambeau de cette initiative novatrice et fédératrice. Elle reviendra sur les autres points par écrit. Enfin, elle attire l'attention des Conseillers sur la Communication de la Municipalité concernant l'Avenir des Services Industriels, confirmant leur ancrage comme Services de la Ville et leur rôle important comme acteur de la transition énergétique. M. Le Syndic se tient à disposition en cas de questions sur ce volet, lorsque le point 16 de l'ordre du jour sera abordé.

M. le Municipal Pierre WAHLEN signale que, suite au crédit voté de CHF 96'000.- du préavis N° 247 pour remplacer des cabanes dans le préau de l'école des Tattes d'Oies, ce montant, après consultation des élèves et des enseignants, sera utilisé pour remplacer les cabanes par des éléments de bancs et d'appuis au sol. Par ailleurs, M. le Municipal remercie vivement le Rotary Club qui a offert, à l'occasion de ses 40 ans, quarante arbres, dont six cerisiers du Japon qui ont été plantés, il y a peu, le long des quais en face du Musée du Léman. Les autres arbres ont été plantés le long du chemin de Calève.

Mme la Municipale Roxane FARAUT répond à M. Pierre GIRARD au sujet de la tarification du parking de Bel-Air. A la vue de la récurrence de la thématique de la part du Conseil, le Service des infrastructures proposera des variantes de modification de tarification par palier à la Municipalité, d'ici au début de l'année, accompagnées d'une analyse des facteurs potentiellement induits tels que : l'augmentation du taux de rotation des véhicules et par incidence, l'augmentation du trafic sur la rue Perdttemps et la rue Neuve que la Ville souhaite apaiser et également les pertes de recettes possibles. Le Conseil sera évidemment informé. Ensuite, Mme la Municipale répond à Mme Doris ULDRY au sujet du manque de savon dans les toilettes publiques. Elle signale qu'en raison de vols à répétition du savon, déprédations des supports et toilettes fréquemment bouchées par les essuie-mains jetés dans les cuvettes, ils ont progressivement perdu leurs équipements qui ont finalement complètement disparu depuis plus de 10 ans. Aujourd'hui, seuls trois WC sont équipés de savon et sèche-mains. Il s'agit de ceux réalisés récemment dans les parcs de la Morâche et du Cossy ainsi que celui du Club

House qui est également utilisé par les clients du restaurant « La Nautique ». Au vu de ce qui précède, afin d'apporter des réponses aux dégâts dus au vandalisme sur les appareils et accessoires, le rapport préavis N° 99, intitulé « Propreté urbaine : objectifs et mesures », propose notamment l'étude de la rénovation et ajout de toilettes publiques. Cette étude est actuellement en cours auprès des services de la Ville. Les remarques seront prises en compte.

Mme la Municipale répond encore à Mme Chiara MONTECCHIO au sujet des feux devant la gare. Concernant le lieu cité, ils ne relèvent pas d'infractions liées au signal lumineux. En effet, à ce jour, aucun accident n'est à déplorer sur cet axe lié à un non-respect de la signalisation. Le seul incident qu'ils ont eu à traiter concernait un piéton qui a traversé le passage piéton sans avoir remarqué que son feu se trouvait à la phase rouge. Cependant, il est primordial de signaler que la portion direction Lausanne bénéficie de deux feux lumineux. L'un se trouve à la hauteur des bureaux de l'entreprise Adecco et le deuxième à l'endroit de la droguerie. A noter que ces deux signaux ont une synchronisation différenciée entre les sens Genève-Lausanne et Lausanne-Genève de 3 secondes, ce qui peut donner une impression que les automobilistes passent la signalisation à la phase rouge. Néanmoins, dans le cadre des patrouilles pédestres qui s'effectuent, notamment dans le centre-ville, respectivement dans le secteur de la gare CFF, cette notion de vigilance quant aux respects de l'ensemble des signalisations lumineuses reste intégrée dans les objectifs de PNR.

Enfin, elle transmet une information suite à une mortalité piscicole dans l'Asse en 2018. Pour rappel, le 29 novembre 2018, une mortalité piscicole était constatée dans la pisciculture de la Société vaudoise des pêcheurs en rivières, suite à un déversement exceptionnel, dans la rivière de l'Asse, d'eaux traitées provenant d'un exutoire de la STEP. La Ville de Nyon et la SVPR se sont entendues pour régler à l'amiable les suites de l'incident. Après discussion, un accord a été trouvé à la satisfaction des deux parties. La Ville de Nyon s'est ainsi acquittée de l'entier du montant nécessaire au rachat des poissons et à la reconstitution du cheptel de géniteurs par la SVPR, ainsi que de divers frais, notamment de nettoyage. La Municipalité regrette la perte subie par la SVPR. Depuis lors, un audit de sécurité a été effectué par une société spécialisée et toutes les mesures nécessaires au sein de la STEP pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise à l'avenir ont été prises.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à Mme Béatrice ENGGIST au sujet de l'enquête supplémentaire du crématorium à animaux à la route du Stand. Elle l'informe que, de manière générale, il peut arriver qu'entre une enquête de base et une enquête complémentaire touchant au même objet, des changements de propriétaires s'opèrent. De même, il est très fréquent que la vente d'une parcelle soit conditionnée à l'obtention d'un permis de construire et, dans ce cas, l'autorisation n'est pas délivrée au propriétaire qui va la mettre en œuvre, mais à celui qui a demandé le permis. S'agissant d'une PPE, comme pour le crématoire animalier, la situation est encore différente. Il n'y a pas de changement de propriétaires, respectivement de co-propriétaire, comme l'affirme Mme Enggist, mais, des trois co-propriétaires apparaissant au questionnaire général de base, seul le crématoire apparaît dans l'enquête complémentaire puisqu'elle ne touche que le feuillet propriété du crématoire pour la surélévation des cheminées. Par contre, l'ensemble des feuillets de la copropriété sont inscrits sur le plan de situation du géomètre, seul document valable, puisqu'établi par un géomètre officiel. Il faut également relever que les plans de l'enquête de base et de l'enquête complémentaire ne sont signés que par le crématoire animalier, de dernier étant en possession de l'accord des autres propriétaires, pièce faisant partie des deux dossiers. En résumé, il n'y a pas de changement de propriétaire et, quand bien même ce fût le cas, il n'y aurait pas eu vice de forme ou de procédure.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à M. Jacky COLOMB au sujet de la numérotation des préavis. Ce changement est lié à des raisons pratiques par rapport à l'archivage informatique des préavis. Lors de la précédente législature, l'équipe des archives communales était obligée de modifier artificiellement dans la base de données, le code informatique de chaque préavis. Comme la numérotation commençait par 1, à chaque législature il existait un nombre important de préavis avec le même chiffre. La recherche informatique était plus compliquée. La nouvelle numérotation rend plus aisée la recherche de documents. Avec 250 préavis par législature, cela représente un gain de temps non négligeable.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

7. **Rapport de commission – Préavis N° 256/2021** **Chemin des Tines – Réaménagement complet – Approbation du projet et levée des oppositions et demande de crédit de CHF 1'061'000.- pour des travaux routiers et CHF 59'300.- pour des travaux des SIN.**

Rapporteur : M. Julien URFER

La discussion est ouverte.

Mme Béatrice ENGGIST signale qu'elle se récusé dans ce dossier, étant donné qu'il est question de lever son opposition.

M. Sacha SOLDINI s'étonne du calendrier du réaménagement de ce chemin. Tout le monde sait qu'il existe un projet d'EMS sur la parcelle aux Tines. Une nouvelle voie de mobilité de quartier sera aménagée avec un revêtement tout neuf, pour finalement laisser passer des engins de chantier ou autres camions quelques mois plus tard, lorsqu'il s'agira de construire l'EMS. Il se demande s'il ne serait pas préférable d'attendre la fin du chantier plutôt que de refaire un axe tout neuf avant.

Mme la Municipale Roxane FARAUT signale que la même discussion a eu lieu au sein de la commission. La ville de Nyon s'adapte le mieux possible aux développements qui peuvent intervenir sur son territoire. Dans l'idéal, effectivement, ils auraient souhaité le faire à la fin de tous les travaux. Malheureusement, elle n'est pas en mesure de donner un calendrier précis concernant l'EMS des Tines, par contre, la seule certitude qu'ont la Municipalité et les services de la ville est que de très nombreux nouveaux habitants vont arriver dans ce quartier avec passablement de déplacements, notamment d'enfants, et qu'ils sont tenus de les sécuriser. C'est pourquoi la Municipalité a décidé de procéder à ce réaménagement maintenant. Enfin, il n'est pas tout à fait certain que l'accessibilité, le jour des travaux et du développement de l'EMS, se fasse de ce côté. Elle n'est pas en mesure de dire quel sera le plan de chantier

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 75 oui, 1 non et 9 abstentions :

1. d'approuver le projet de réaménagement complet du chemin des Tines, y compris levée des oppositions ;
2. d'accorder un crédit de CHF 919'000.- TTC à la Municipalité pour financer les travaux nécessaires au réaménagement du chemin des Tines (tronçon A), montant qui sera porté au compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 30 ans ;
3. d'accorder un crédit de CHF 142'000.- TTC à la Municipalité pour financer sa participation aux travaux nécessaires au réaménagement du chemin des Tines sur la parcelle n° 2448 (tronçon B), montant qui sera porté au compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 30 ans ;
4. d'accorder un crédit de CHF 59'300.- TTC à la Municipalité pour financer les travaux de modification de l'éclairage public. Ce montant sera porté au compte N° 9144.33 – Éclairage public, et viendra en augmentation du capital de dotations des Services industriels, dépenses amortissables en 20 ans ;
5. de lever l'opposition de Real Land SA, propriétaire de la parcelle n° 1067 ;
6. de lever l'opposition de Mme et M. Chable, co-propriétaires des parcelles n° 326 et n° 1216 ;
7. de lever l'opposition de Mme et M. Clerc, co-propriétaires de la parcelle n° 1216 ;

8. de lever l'opposition de Mme Béatrice Enggist, co-propréitaire de la parcelle n° 1065.

**8. Rapport de commission – Préavis N° 2021/7
Parc Perdtemps- Demande d'un crédit d'études de CHF 870'000.- TTC pour le développement du projet « Pleine Terre » et pour l'organisation d'un atelier créatif pour le secteur Usteri – Saint-Jean et réponse à la motion de M. le Conseiller communal Patrick Buchs et consorts intitulé « Ne perdons pas de temps à Perdtemps ».**

Rapporteur : M. Alexandre DUPUIS

La discussion est ouverte.

Mme Véronique BÜRKI demande le vote nominal (*en annexe*). Mme la Présidente précise aux nouveaux élus, que cela signifie que le vote de chacun sera joint au procès-verbal.

M. Alexander FEDERAU signale que le groupe des Vert.e.s est globalement satisfait avec le rapport. Cependant, il s'interroge à quel moment le Conseil va être consulté sur la manière de financer les différentes parties du projet, en particulier la zone commerciale. Le rapport parle de l'attribution d'un droit de superficie et il se demande si cette attribution va faire l'objet d'un préavis en soi.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ lui rappelle que ce préavis demande un crédit pour faire des études qui vont déboucher sur un autre préavis une fois que celles-ci seront terminées. Pour la zone commerciale, il est prévu un DDP qui sera forcément soumis au Conseil communal via un préavis.

M. Alexander FEDERAU remercie la Municipalité pour cette réponse et il exprime le vœu de garder pour l'instant les différentes options ouvertes à ce sujet.

M. Sacha SOLDINI était surpris de lire qu'un maximum de 450 places seront prévues dans le projet, mais il ne s'agit que d'un maximum et si ça venait à descendre à 350 ce serait extrêmement dommageable. Le projet Usteri pourra éventuellement encore amener quelques places de plus. Il est assez inquiet de lire ce plafond. Une autre phrase l'interpelle : « De plus, la politique tarifaire est envisagée comme un outil efficace de réglage que la Municipalité pourra utiliser pour adresser les problèmes dynamiques liés à la mobilité de notre cité ». Il s'agit d'une phrase langue de bois pour expliquer que les tarifs pourront augmenter quand on voudra moins de voitures en ville. Pour cette raison, il s'abstiendra.

Ce qui dérange Mme Béatrice ENGGIST, est qu'elle sait que la volonté de la Municipalité est de supprimer toutes les places en voirie. Si l'on supprime ces places et que l'on met que le même nombre de places dans le parking, cela causera des problèmes. Tout le monde se plaint que le centre-ville est mort, mais si les gens ne peuvent pas garer leur véhicule, que ce soit une voiture électrique ou un char à bœufs, ce n'est pas possible. Elle s'abstiendra également.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 71 oui, 4 non et 12 abstentions :

1. de prendre acte de l'avancement du projet Perdtemps et de sa feuille de route ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 870'000.- TTC pour les mandats d'étude et le mandat d'assistance du maître d'ouvrage (AMO) relatifs à la prochaine phase du développement du projet Pleine Terre, et pour l'organisation d'un atelier créatif pour le secteur Usteri – Saint-Jean ;
3. de prélever un montant de CHF 340'000.- sur le fonds de réserve N° 9282.01 - *Parking et contribution compensatoire du stationnement* ;

4. de porter le solde en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans ;
5. de prendre acte de la réponse à la motion de M. le conseiller communal Patrick Buchs et consorts intitulé « Ne perdons pas de temps à Perdttemps ».

**9. *Rapport de commission – Préavis N° 2021/17
Plafond d'endettement pour la législature 2021-2026.***

Rapporteur : M. Yves FELIX

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 82 oui, 1 non et 3 abstentions :

1. d'adopter le plafond d'endettement consolidé de CHF 410 millions pour la législature 2021-2026, soit :
 - a. CHF 380 millions de plafond d'endettement ;
 - b. CHF 30 millions de plafond de cautionnement ;
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, respectivement cautionner, jusqu'à ce que l'endettement consolidé atteigne le plafond d'endettement et de cautionnement ;
3. de déléguer à la Municipalité la compétence de déterminer le choix du moment, ainsi que les modalités d'emprunts et de cautionnements.

10. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. David LUGEON, intitulé « Bonne nouvelle : il est encore possible de fumer autour des places de jeux ».*

Rapporteur : M. Yves GAUTHIER-JAQUES

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 72 oui, 6 non et 7 abstentions :

- de renvoyer le postulat de M. David LUGEON intitulé « Bonne nouvelle : il est encore possible de fumer autour des places de jeux » à la Municipalité pour étude et rapport.

11. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Pierre GIRARD pour un terrain synthétique au stade de Marens.*

Rapporteur : M. Bernard UELTSCHI

La discussion est ouverte.

M. Alexander FEDERAU signale que son groupe soutient en majorité le renvoi en Municipalité du postulat. Cependant, comme le relève le rapport, le choix des matériaux pour le revêtement et les granulés a une importance considérable sur les impacts environnementaux avérés ou possibles. Le rapport relève aussi les incertitudes au niveau sanitaire. Pour ces raisons, il émet le vœu que la Municipalité fasse un bilan écologique comparatif entre les variantes envisagées, terrain synthétique ou en gazon, et soit également attentive au risque sanitaire éventuel.

M. Yves FELIX voulait aborder le même point et ajoute, en tant que membre de la commission, que toute une série d'éléments, évoqués lors de la séance, ne figurent pas au rapport, malgré

une demande d'ajout. Il soutient le renvoi du postulat à la Municipalité mais insiste sur un point. A l'heure actuelle, de par sa fragilité, l'usage du terrain est très limité. C'est comme si le locataire avait privatisé les lieux. Il n'est utilisé que par ces personnes à cause de la fragilité du terrain. L'intérêt d'un nouveau revêtement serait de pouvoir rendre le terrain accessible au public en toutes circonstances. Cela permettrait d'avoir d'autres clubs, d'autres modalités, d'autres sports, une ouverture publique comme à Colovray ou encore aux écoles. Il est situé dans une zone 30, à proximité d'une école et serait pratique pour les enfants. Il y a également toutes les interrogations concernant l'éclairage, le revêtement, le système de drainage, l'aspect écologique, etc... Il regrette que la complexité et le contenu des débats ne figurent pas dans le rapport. Il invite les Conseillers à renvoyer le postulat à la Municipalité.

M. Bernard UELTSCHI signale que la commission n'avait qu'à se prononcer sur un renvoi, ou non, du postulat à la Municipalité et non de faire l'étude à la place de la Municipalité.

Mme la Présidente ajoute, qu'effectivement, lorsque le postulat est envoyé à une commission, il est difficile de savoir comment formuler les choses. Il s'agit de prendre en considération, ou pas, la proposition. En revanche, s'il y a des matières à ajouter et que le postulant est d'accord, il peut le modifier. C'est ainsi que l'on peut modifier la demande. Toutefois, toutes les remarques faites sont intégrées au procès-verbal et la Municipalité les intégrera.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 80 oui, 2 non et 4 abstentions :

- de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport sur le remplacement du terrain en herbe par un terrain synthétique.

12. Propositions individuelles.

M. Marco CARENZA, en tant que 1^{er} nommé de la commission des pétitions, commission qui se réunit de façon rare, a appris qu'une pétition avait été déposée le 7 mai 2021, contre le crématoire animalier, qui avait recueilli 1100 signatures. Il souhaite savoir ce qu'il est advenu de cette pétition. Selon le règlement du Conseil, même si la pétition porte sur une compétence exclusivement municipale, comme ce serait le cas, formellement la commission devrait se réunir pour la renvoyer à la Municipalité. Il souhaite savoir si la Municipalité est déjà en train de la traiter et il pense que la commission devrait valider son renvoi.

M. Claude FARINE revient sur le postulat qu'il a déposé avec M. Patrick Buchs en novembre 2019, intitulé « Améliorations énergétiques des bâtiments ». Ce postulat a été renvoyé à la Municipalité, il a fait l'objet du rapport-préavis N° 226 avec un crédit en décembre de l'année dernière, accepté en mars. Les délais s'allongent, l'amélioration énergétique des bâtiments est un point extrêmement important dans la lutte contre les changements climatiques et il souhaite savoir où en est la Municipalité avec le projet de démarches envers les propriétaires et locataires pour améliorer la situation dans ce domaine.

M. Philippe GLASSON avait posé la question sur l'extension de la zone publique entre le port et la plage, sous-titré « achat de la maison Kocher » et il s'aperçoit, qu'à part une réprimande, il n'a pas eu de réponse. Il préférerait avoir une prise de position.

M. le Municipal Claude ULDRY lui signale que son service a fait faire une évaluation de cette maison par une régie immobilière de la place. Ils ont reçu une des courtières, qui avait interpellé son service et notre Syndic. Ensuite, ils ont fait une proposition à la régie Barnes et à l'autre régie de Coppet, dont le nom lui échappe. Aujourd'hui, ils sont en attente de réponse d'une des deux régies et l'autre a répondu par la négative, disant que le propriétaire allait vendre de suite, car il avait plusieurs offres en dessus de CHF 10 millions. Ceci était l'état à fin septembre. Aujourd'hui, il semble que la vente soit toujours en ligne, mais un peu moins chère, légèrement en-dessous de CHF 10 millions.

Mme Vanessa ISCHI KAPLAN intervient au sujet de la nouvelle plateforme en bois à l'arrêt du bus à la rue de la Morâche. Celle-ci est très glissante par temps de pluie et elle souhaite savoir

si des aménagements sont prévus, afin d'éviter les accidents. De plus, cet aménagement crée des difficultés pour les livraisons du Centre commercial de la Combe. Les camions se garent partout pour livrer et bouchent, notamment, la rue du Midi. Les gros camions se garaient avant sur l'arrêt de bus, mais ne peuvent plus le faire.

M. Sacha SOLDINI demande une précision suite à l'information de M. le Municipal Pierre WAHLEN au sujet des cabanes dans le préau des Tattes d'Oies. Il demande qui a été consulté, si ce sont les élèves qui ont décidé de se passer des cabanes au profit de bancs ou si c'est une décision de la Municipalité. Il lui semble que ces cabanes étaient très utilisées et il serait dommage de les remplacer par des bancs si ce n'est pas la volonté des élèves.

M. le Municipal Pierre WAHLEN lui répond qu'il s'agit de bancs et de plateformes et, selon ses informations, les élèves et les enseignants ont été consultés. Les aménagements prévus ont fait l'unanimité. Ce n'est pas une demande de la Municipalité, mais une proposition des enseignants et des élèves.

M. Victor ALLAMAND pense que certaines interventions marquent les saisons. Certains se souviennent des chenilles processionnaires. Le 5 octobre 2020, il a interrogé la Municipalité au sujet des sans-abris à Nyon. Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ avait répondu que cela faisait longtemps que la Municipalité se demandait comment traiter les personnes sans-abris. Elle avait rappelé, qu'en 2019, la ville de Nyon avait mis sur pied, lors des grands froids, avec la Fondation des entrées de secours, un abri d'urgence. Toujours selon elle, la ville de Nyon, le CSR et Caritas étaient en train, en 2020, de mettre sur pied un projet d'appartements d'urgence et de transition qui pourraient se trouver à l'Esp'Asse. Tout est sous clé, ils n'attendent plus que le financement du canton puisque c'est de sa compétence. Les temps froids arrivant, il demande si la Municipalité a reçu son financement et si cela sera prêt à temps.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ l'informe que les locaux sont tout neufs, prêts à être occupés. Le Canton a donné son accord pour le subventionnement et ils devraient être inaugurés début 2022.

Mme Ermira REXHAJ et sa collègue Ilithya GENNAI signalent que, dans le parc de la maison Gubler, dans lequel se trouve l'UAPE La Maison, des débris de verre, mégots de cigarettes et restes d'emballages de repas sont abandonnés et retrouvés le matin au sol et sur les tables. Le personnel de l'UAPE doit souvent les ramasser et nettoyer les tables de pique-nique sur lesquelles les enfants font des activités et prennent le goûter. Un enfant s'est déjà blessé avec une bouteille cassée. Une centaine d'enfants âgés de 4 à 8 ans, fréquentent cette structure et jouent dans ce parc plusieurs heures par jour. Elle demande quelles solutions la Municipalité peut proposer afin que cette situation ne se reproduise pas.

M. Volker KIRCHNER, en vue de la quatrième vague du COVID annoncée, demande si cette salle est bien celle qu'il faut utiliser ou s'il faut retourner à Marens, au vu de la moyenne d'âge, bien que rajeunie, mais néanmoins significative.

Mme la Présidente lui signale qu'une demande avait été faite de la part de certains Conseillers et membres de la Municipalité de pouvoir revenir dans cette salle. Jusqu'à récemment, le Canton avait donné un avis négatif par rapport à cette demande. Le 15 octobre, le Canton a modifié ses préconisations en matière des séances politiques, d'où la décision de tenir le Conseil dans sa salle avec les conditions que l'on connaît. Pour le public et la presse, il y a par contre obligation du pass sanitaire. Mme la Présidente demande d'être vigilants lors de la sortie de la salle.

**DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX
DISCUSSION PREALABLE**

- 13. *Rapport-préavis N° 2021/16***
Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques et consorts
« Pour la mise en œuvre d'un projet d'étude sur l'hydrogène ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 14. *Préavis N° 2021/17***
Budget 2022 - Budget de fonctionnement - Crédits de renouvellement et renforcement
des réseaux des Services industriels - Plan des investissements 2022 – 2026.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 15. *Préavis N° 2021/18***
Aménagement d'affichages numériques dans tous les bâtiments scolaires de Nyon -
Demande d'un crédit d'investissement de CHF 485'000.- TTC.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 16. *Communication N° 2021/19***
Avenir des Services industriels de Nyon.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 17. *Préavis N° 2021/20***
Indemnités et vacations du Conseil communal – Adaptation et mise en vigueur pour la
législature 2021-2026.

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART s'étonne de la procédure. Il lui semble que c'est la Municipalité qui dépose les préavis et il lui semble que c'est la première fois que c'est le Bureau. Il pense que le Bureau devait s'adresser à la Municipalité afin qu'elle vienne avec un préavis.

Mme la Présidente lui répond que la procédure est la même que celle appliquée en 2016 et 2011.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT craint que le Conseiller Hanhart n'ait raison. Le préavis aurait dû être déposé par la Municipalité à la demande du Bureau. Il avoue que cela a été fait dans une certaine célérité et le préavis aurait dû être signé par la Municipalité.

M. Jacques HANHART pense qu'il serait bien que la Municipalité soit représentée dans la séance de commission.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT rappelle que le Bureau n'a pas la compétence de déposer un préavis, mais il a vu le projet et a fait part d'un certain nombre de remarques à Mme la

Présidente. Leur rôle s'arrête là, sauf s'il y a un aspect juridique ou de conformité. Dans certains cas précis, notamment pour le règlement du Conseil, la Municipalité attire l'attention sur certains éléments qui pourraient poser problèmes sur le plan juridique. Dans le cas précis, le seul enjeu, et pas des moindres, est un enjeu financier, pour le reste, aucun élément ne peut poser problème. Le Conseil est compétent pour approuver les budgets et décider des dépenses, même si, elles pourraient être considérées par certains comme relativement généreuses, mais ce n'est pas de la compétence de la Municipalité de porter un jugement sur un élément complètement de compétence du Conseil. Il n'y a dès lors aucune raison que la Municipalité fasse des commentaires ou participe à une séance de commission.

Mme la Présidente précise que les services de la Municipalité ont pleinement collaboré à l'établissement du préavis et elle les remercie. Pour l'ensemble des incidences financières, il fallait s'assurer que les bons calculs soient faits et ils ont été fait avec les Finances et le SAG.

M. Jacky COLOMB, en entendant M. le Syndic, comprend que le contenu du préavis est parfaitement conforme, mais la procédure ne va pas. Il demande si l'on peut rectifier séance tenante que la Municipalité dépose le préavis. Ce serait dommage de le renvoyer dans un mois juste pour une question de procédure.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT estime qu'il s'agit d'une petite erreur de procédure qui peut s'expliquer dans le contexte actuel. Normalement, ils auraient dû attirer Mme la Présidente sur le fait qu'elle n'avait pas le droit de signer le préavis, mais il n'y a pas de souci pour lui.

Mme la Présidente le remercie et précise, qu'en termes de signature, elle a fait un copier-coller des deux précédents préavis similaires. Il s'agissait de la signature de Mme Christine Trolliet en 2016 et de M. Christian Puhr en 2011.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

18. *Postulat de Mme Ilithya GENNAI et M. Marius DISERENS intitulé « Les femmes à côté de la plaque. Pour une toponymie inclusive ».*

Pour les postulants, il est clair que Gabrielle Ethenoz-Damond et tant d'autres femmes ont marqué l'histoire nyonnaise, qu'elles aient œuvré au niveau local, cantonal ou national. Pourtant, leurs recherches restent vaines ; ces femmes au rôle politique, social, culturel ou encore artistique essentiel pour le rayonnement de la région, sont aujourd'hui encore invisibles, effacés de l'histoire, plus connues comme « femmes de » ou « filles de ». Des femmes qui ont eu le courage d'œuvrer dans une société qui les a toujours reléguées à la sphère privée, à leur rôle reproductif, alors qu'elles aussi ont façonné l'histoire, et ont posé les premiers jalons d'une plus grande diversité, reflétée ce soir, dans cette assemblée. Rendre les femmes plus visibles dans la ville en féminisant les noms de rues, c'est montrer que les femmes ont été aussi importantes que les hommes dans l'Histoire, qu'elles ont le droit d'exister dans l'espace publique, de s'y sentir représentées, et qu'elles méritent d'être mises en valeur. Ils demandent de décider ce soir de faire partie d'un mouvement plus global, entamé à Genève, Lausanne ou encore Neuchâtel, et de nous ancrer du bon côté de l'histoire, en participant à augmenter ce petit 7.1% de rues portant des noms de femmes en Suisse romande. Quid des noms d'hommes, qu'ils veulent remplacer ? Si cela peut rassurer les Conseillers, il y a bon nombre de noms d'oiseaux, de fleurs, de plantes et d'arbres à remplacer pour arriver à une plus grande représentativité. Quid des coûts administratifs ? Hormis les changements de plaque, les modifications à apporter sur les plans de la commune, ainsi que les demandes cantonales officielles, il s'agit, pour les citoyennes et les citoyens, « d'un changement d'adresse personnelle, au même titre qu'un déménagement ». Quels noms ? Les données sont invisibles, mais présentes. Ils proposent de laisser les archivistes, les associations féministes et tout autre organisme ayant participé à des études sur les femmes de l'histoire, faire des propositions. Il existe bon nombre de moyens et d'outils pour reconnaître l'importance et la puissance des femmes, comme des marches historiques, des bustes et statues, ou encore des plaques disposées çà et là. C'est le caractère officiel et immuable de la toponymie inclusive qu'il leur tenait à cœur de célébrer à travers ce postulat, ainsi que l'importance revêtue pour les plus jeunes générations, en manque de représentation féminine positive et visible.

Par le présent postulat, ils demandent à la Municipalité d'étudier la possibilité de :

- Favoriser les noms de femmes dès lors qu'il s'agit de nommer de nouvelles rues, places ou emplacements dépourvus de noms.
- Rebaptiser des rues du centre-ville par des noms de femmes, afin qu'elles ne soient pas distinguées uniquement en périphérie.
- Choisir ces noms parmi une grande diversité de profils, que ce soit en termes de classe sociale, d'origine, de métier ou d'engagement pour le droit des femmes.

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART est circonspect sur cette proposition. Il comprend bien que l'on veuille donner des noms de femmes, mais dans le cas d'un immeuble d'une centaine d'appartements, que l'on oblige les gens à changer leur carnet d'adresse, cela a des coûts et des inconvénients importants pour les habitants. Il propose de renvoyer cette proposition dans une commission afin que celle-ci puisse étudier tous les avantages et inconvénients et le bon côté des choses.

M. Marco CARENZA voit plusieurs volets dans ce postulat. Pour ce qui concerne le volet de donner des noms de femmes lorsqu'il y a une nouvelle rue, une nouvelle route, il faut le faire. On peut même s'adresser à la Municipalité, car il semble que la RDU serait rebaptisée en route du Châtelard, et on pourrait faire un effort et la rebaptiser avec un nom de femme. En ce qui concerne rebaptiser des noms de rues, au-delà des considérations pratiques relevées par son collègue Jacques Hanhart, il souligne que si l'on parcourt la carte de la ville de Nyon, on constate que la plupart des noms de rues sont des noms neutres comme la rue de la Porcelaine, la rue de la Gare, la Redoute. Il pense que si l'on veut se battre pour les quelques noms d'hommes, il y en a environ une dizaine, il se demande si cela vaut la peine de faire un postulat. Il pense plus généralement que ces noms de rues, donnés au fil de l'histoire, c'est aussi une trace de notre histoire et, à son avis, la solution n'est pas de commencer à effacer notre histoire, même si ce n'est pas l'histoire avec un grand H, mais de nous concentrer sur de nouvelles rues. Vu le sujet plus ou moins clivant du postulat, il propose de transformer ce postulat en interpellation à l'adresse de la Municipalité et les postulants seront plus rapidement fixés sur la volonté de la Municipalité à ce sujet. Il ne pense pas qu'il y ait besoin d'une séance de commission puis d'un rapport municipal pour régler cela.

M. Christian PERRIN comprend bien ce postulat, mais il faut savoir, si les femmes sont à côté de la plaque, on ne va pas les mettre sur la plaque ! Il n'a rien contre les femmes, bien au contraire, il les adore, mais il n'est pas sûr que l'on soit dans un élément important au niveau de ce Conseil.

M. Jacky COLOMB ne voit rien de mal à ce postulat. Vu que c'est une question de compétence purement municipale, il serait parfaitement inutile d'aller discuter en commission pour savoir si on le renvoie ou pas. Il propose de le renvoyer directement à la Municipalité qui se débrouillera pour prendre les bonnes décisions. A ce propos, elle aurait pu saisir l'occasion, au gré d'un inconvénient de changement d'adresse pour les habitants, plutôt que de renommer la route du Reposoir en impasse du Reposoir, de choisir un nom de dame à ce moment-là.

M. Philippe GLASSON souligne que les gens ignorent totalement le nom des hommes susmentionnés. Il se demande qui peut dire, dans cette salle, qui était M. Reverdil, par exemple, ce qu'il a fait de brillantissime pour que l'on décide de lui attribuer cette rue. La question va au-delà de cela. Avec Pro Novioduno, ils avaient fait un inventaire, des fiches pour chacun des noms de rue qui porte le nom d'un personnage. Il y a quelques femmes dans cet inventaire total, malheureusement la rubrique s'appelait « l'homme de la rue ». Il tient ces fiches à disposition de la commission et cela servira à ce que les gens se renseignent sur les noms existants et ceux du futur.

Mme Ariane SCHWAB HUG aimerait souligner que les personnes qui ont réagi ce soir à la proposition des postulants sont tous des hommes, donc elle se lève et prend la parole, et pense que c'est beaucoup plus symbolique que la question du nom de rue et d'adresser un changement d'adresse. Elle pense que c'est un vrai débat de société et qu'il est vraiment important d'y réfléchir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente demande si les postulants souhaitent transformer leur postulat en interpellation, comme demandé par M. Carezza, ce qu'ils refusent.

La demande de renvoi en commission faite par M. Hanhart est maintenue et elle rappelle que le renvoi coûte et permet peut-être de faire modifier le postulat, si le Conseil le juge pertinent.

Au vote, moins de 10 personnes soutiennent le renvoi en commission.

Mme la Présidente propose dès lors de voter sur le renvoi en Municipalité.

Au vote, le Conseil décide par 75 oui, 10 non et 2 abstentions :

- de renvoyer le postulat de Mme Ilithya GENNAI et M. Marius DISERENS intitulé « Les femmes à côté de la plaque. Pour une toponymie inclusive » à la Municipalité pour étude et rapport.

19. *Postulat de M. Yves GAUTHIER-JAQUES & Consorts intitulé « Où en est la stratégie numérique à Nyon ? ».*

M. Yves GAUTHIER-JAQUES présente son postulat. Celui-ci s'inscrit dans une logique similaire qui existe au niveau du Canton. En effet, le Conseil d'Etat vaudois a voté en novembre 2018 sa stratégie numérique, stratégie qui se fonde sur les principes de souveraineté, de sécurité et de solidarité et s'articule autour de cinq thématiques : données, infrastructures et sécurité, accompagnement des personnes, accompagnements des entreprises et gouvernance. Comme le rappellent les postulants, il s'agit, à l'échelle de notre commune de répondre aux mêmes enjeux et d'obtenir de la Municipalité une vision prospective et stratégique tout en mettant l'accent sur les synergies qu'elle peut avoir au niveau du Canton.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 81 oui, 2 non et 2 abstentions :

- de renvoyer le postulat de M. Yves GAUTHIER-JAQUES & Consorts intitulé « Où en est la stratégie numérique à Nyon ? » à la Municipalité pour étude et rapport.

20. *Réponse à l'interpellation de M. Claude FARINE & Consorts intitulée « Réseau structurant de mobilité douce à Nyon : la route du Stand est-elle considérée comme prioritaire ? »*

M. Claude FARINE remercie vivement la Municipalité des réponses précises et circonstanciées apportées aux questions de leur interpellation. Ils en sont globalement satisfaits. Sans entrer dans les détails, ils auront pris bonne note du fait que la piste cyclable de la route du Stand reste une priorité, et sera réalisée en 2025 au plus tard ; qu'un état des lieux concernant le réseau cyclable sera dressé au printemps 2022, mais que, par ailleurs, l'équipement de ce réseau progresse de manière notable ; que de nouvelles mesures à court terme seront proposées pour encourager les modes de déplacements actifs, ceci grâce à un appel à projet de Suisse Energie intitulé « Villes et communes innovantes » dans lequel une initiative de la Ville de Nyon a été retenue. L'opération sera financée en partie par ce biais. Enfin, ils prennent note que le concept de mobilité urbaine a été mis en révision. Une seule question reste en suspens, celle de savoir si d'éventuelles tractations avec le nouveau propriétaire du terrain, la personne qui est à l'origine du projet crématore, ont eu lieu pour sauvegarder la bande de terrain sur cette piste cyclable. En effet, les plans mis à l'enquête, que ce soit en mars ou en octobre dernier, ne font pas mention de cette future piste. Au contraire, pour l'heure, la bande sera occupée par des places de parc, par des arbres et même par une partie du projet de Jardin du souvenir. Ils seraient très heureux qu'une information supplémentaire leur soit donnée à ce

sujet. En outre, ils continueront évidemment à suivre le développement du réseau cyclable avec un très grand intérêt.

21. Interpellation de Mme Ariane SCHWAB HUG & Consorts intitulée « Panneaux solaires chez les privés : quid à Nyon ? ».

La Municipalité répondra ultérieurement.

21bis. Interpellation de M. Sacha SOLDINI intitulée « La ville de Nyon a mal à son administration ! » (en annexe)

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise qu'il eût été plus élégant de lui transmettre le texte de l'interpellation un peu avant, ce qui lui aurait permis d'apporter une réponse plus circonstanciée. Il a noté les questions. Concernant le choix de M. Pierre Muller, il se trouve qu'il leur a été recommandé comme étant un homme expérimenté. Il a été président du Tribunal cantonal, il a 25 ans de pratique, et il est d'une intégrité reconnue par ses pairs. De plus, pour cette enquête, il était accompagné d'un autre avocat spécialisé dans le droit du travail. En ce qui concerne le cahier des charges, c'était assez simple. Ils ont dit à M. Muller qu'il existait des dysfonctionnements constatés au sein de l'administration, qu'ils demandaient une enquête administrative qui n'était pas dirigée contre une personne en particulier, mais qu'ils voulaient simplement qu'il fasse la lumière sur les faits qui avaient été rapportés à la Municipalité et qu'il y avait dans un premier temps, au moins trois personnes à entendre, dont deux personnes de la Municipalité, de manière à porter un éclairage sur ce qui leur avait été rapporté. Le but de l'enquête, évidemment, est de vérifier la crédibilité de rumeurs qui auraient pu être faites ou d'entendre des personnes qui se déclaraient en souffrance. En ce qui concerne la communication au Conseil communal, il aimerait préciser que le résultat de l'enquête, la Municipalité est en train de prendre acte de ses conclusions, que celle-ci met en exergue un certain nombre de problèmes ou de carences au sein de l'administration. Il y a effectivement un volet personnel, cela veut dire qu'il y a eu des tensions, tensions qui se sont transformées en conflits, des conflits qui se sont transformés en crises, qui relèvent des relations interpersonnelles entre des gens et que l'ancien juge Muller a constaté. Il leur a fait une analyse là-dessus, mais il a aussi relevé qu'il y avait quelques faiblesses ou carences dans l'organisation, notamment au niveau du SAG et du service des ressources humaines. La Municipalité va diligenter, analyse ou audit, on appellera cela comme l'on veut, pour évaluer ce qui a été relevé par l'enquêteur. Cela veut dire que des choses doivent être analysées et ils vont le faire. Il ne s'agit pas de trouver un ou des coupables, il s'agit simplement de voir qu'est-ce qu'il en est et comment on peut améliorer un certain nombre de procédures, notamment par rapport au suivi RH. En ce qui concerne un audit complet, il aimerait juste mettre un peu en perspective. Les conflits dont on parle touchent une demi-douzaine de personnes directement et quelques autres de manière indirecte sur 550 personnes salariées par la ville. Malgré la crise, l'administration continue de fonctionner, pas comme ils auraient souhaité, mais elle continue de fonctionner. Les autres services fonctionnent tout à fait correctement. Faire un audit complet est complètement disproportionné. Ils ont identifié les faiblesses et les carences. S'il y a eu une situation comme celle qui existe aujourd'hui, c'est parce qu'il y a eu des manquements, qui doivent être analysés. Il y a deux choses : l'enquête avec les conclusions de M. Muller qui sont actuellement étudiées par la Municipalité sur le plan personnel pour traiter les conflits, les erreurs ou les fautes qui ont été commises. Le juge ne préconise aucune révocation ou licenciement. Il n'y a pas de caractère pénal, pas de mobbing qualifié. Donc, ils vont prendre les mesures nécessaires et ils vont faire des analyses à la fois au niveau du SAG et au niveau des RH. Ces analyses-là, vont déboucher probablement sur des propositions. Elles ne seront peut-être pas indolores sur le plan financier, cela veut dire que probablement ils feront un préavis pour expliquer ce qu'ils ont constaté et quelles sont les mesures à prendre. Il rappelle qu'en son temps, la Commission de gestion avait relevé 3 ou 4 années de suite, qu'il y avait un souci au niveau de l'effectif des RH par rapport à la conduite optimale de ce service. Ils ont fait un préavis pour demander 1,5 poste et le Conseil communal a refusé. Peut-être qu'il était mal présenté mais ce qui est certain, c'est qu'ils ont perdu notamment 1 ou 2 personnes qui étaient très compétentes parce qu'elles avaient été engagées de manière temporaire en attendant qu'ils puissent avoir le budget qui aurait dû être accordé par le Conseil. Le juge a relevé aussi qu'il y avait une surcharge très grande de travail durant les douze derniers mois au niveau du

service de l'administration générale, qu'il y a un travail énorme qui est fourni par ce service et qui sont des circonstances qui peuvent expliquer aussi les tensions et les conflits. Ils ne vont pas communiquer au Conseil des conclusions qui relèvent de personnes en particulier. La loi sur l'information permet à tout un chacun de connaître un certain nombre d'éléments qui relèvent de la compétence d'une autorité, mais protège l'intégrité des personnes. Ils ne vont pas communiquer sur les personnes, il n'y a pas de raison d'avoir une double peine si une sanction est prise, elle ne va pas en plus être médiatisée. Même de manière anonymisée, dans une ville comme Nyon, anonymiser n'a aucun sens, tout le monde identifiera tout de suite de qui on parle même sans avoir fait cinq ans à la Commission de gestion. La Municipalité ne communiquera pas sur des décisions qui concernent des personnes, par contre, elle tiendra informé le Conseil sur les mesures qui seront prises pour faire en sorte qu'une telle situation idéalement ne se reproduise pas. Quand bien même sur 550 personnes, qu'il y ait cinq personnes en conflit, ce n'est pas totalement impossible. Il termine en disant qu'il y a une différence fondamentale entre le privé et le public. Dans une entreprise privée, cela aurait été réglé depuis très longtemps, c'est-à-dire qu'ils se seraient séparés d'une, deux ou trois personnes, peut-être plus, en respectant les règles du code des obligations. Dans le cadre de la fonction publique, on ne peut pas se séparer d'une personne sans avoir mené une enquête administrative et sans qu'il y ait une faute grave avérée qui mérite la révocation. Même si des gens ne s'entendent pas bien, même si des gens ont des problèmes, même s'il y a des maladroites, fautes ou erreurs, encore faut-il qu'elles soient qualifiées pour que cela constitue un motif de révocation. Si ce n'est pas le cas, il faut faire en sorte que les gens apprennent à travailler ensemble et ils n'ont pas le droit de les licencier. Dans une entreprise privée, ce genre de situation se règle très rapidement, peut-être que c'est injuste pour des collaboratrices ou des collaborateurs, mais c'est comme cela, dans le respect du code des obligations. Dans la fonction publique, on ne peut pas le faire. C'est juste un constat qui fait que quand il y a un conflit entre des personnes, cela peut mettre un temps très long avant que toutes les procédures permettent d'arriver à des éléments de décisions pour une Municipalité. Ils sont à ce stade, pour prendre des décisions et régler les conflits. Ce ne sera pas facile, cela demandera de l'énergie, des compétences extérieures pour reconstruire un climat de travail empreint d'un minimum de confiance et de respect qui est digne d'une administration. Ils ont bien compris, la population, comme le Conseil communal, attend que l'administration soit exemplaire. Elle est malheureusement faite de personnes humaines qui sont imparfaites. Ils vont faire le mieux possible, mais un audit complet de l'administration est totalement disproportionné par rapport aux problèmes constatés. On parle des trains qui sont en retard ou qui déraillent et pas de ceux qui sont à l'heure, et il relève que l'essentiel des collaboratrices et collaborateurs font un travail remarquable pour que les prestations à la population soient délivrées malgré cette situation conflictuelle qui a été relevée par les médias.

Mme Valérie ANNEN MARTI, présidente de la Commission de gestion, est membre de la COGES depuis 8 ans au moins. Elle veut juste confirmer les propos de M. le Syndic. La COGES a visité à deux reprises le service RRH, en 2017 et 2018. En 2019, ils se sont consacrés aux vœux qui n'avaient pas été répondus. Elle suggère, pour se remémorer tout ce qui avait été discuté et répondu, de lire les rapports 56/2017, 158/2018 et 106/2019. Elle reste aussi à disposition pour les transmettre par email.

M. Jacky COLOMB remercie M. le Syndic pour son développement de la situation et a noté que le Conseil serait informé en temps utile. Il aurait souhaité que le Conseil soit informé un peu plus tôt, il lui semble que la Municipalité pourrait être perfectible dans sa communication. Il y a déjà eu les problèmes de dépassement de crédit qui n'était pas annoncé en temps utile, des communications par rapport à des chefs de police, de protection civile qui arrivent aussi au compte-gouttes lorsque l'affaire a été éventée. Il trouve désagréable pour les Conseillers, d'apprendre ces choses-là par la presse. Si la Municipalité pouvait soigner sa communication et informer le Conseil en temps et en heure, il serait ravi.

M. Sacha SOLDINI remercie également M. le Syndic pour sa réponse très étoffée, moins étoffée que l'interview NRTV qui a duré une demi-heure. Comme l'a dit M. Colomb, il attend aussi des éclairages par rapport à cette enquête tout en restant dans le cadre de la loi. La demande d'un audit complet, cela fait peut-être un peu beaucoup pour 550 personnes. Il note surtout que six personnes sur 550 posent problème, lorsque ces six personnes sont à la tête de ces 550 personnes, cela peut faire mal à tout le reste de l'administration communale. Il espère que la Municipalité pourra prendre en main ce problème le plus rapidement possible, communiquer

tout ce qu'elle peut communiquer au Conseil. La COGES, il en est persuadé, reviendra sur le sujet l'année prochaine puisqu'elle devra traiter l'exercice dans le cadre de ses fonctions. Affaire à suivre. Il souhaite bon courage à tous les employés de l'administration qui souffrent de la situation. Le Conseil communal prend acte de cette réponse ce soir et restera attentif au suivi de la gestion de l'administration communale.

Mme la Municipale Roxane FARAUT, en tant que Présidente du Comité directeur de Police Nyon Région, se doit de répondre personnellement. Ce n'est pas à M. le Syndic Daniel ROSSELLAT d'assumer cette tâche-là. Quand on a une procédure judiciaire au sein d'une association intercommunale ou au sein de la Ville de Nyon, l'exécutif n'est pas en mesure de communiquer. Elle s'étonne un peu que M. Soldini revienne sur la question du commandant de Police Nyon Région puisque la commission de gestion, des finances ainsi que les membres du Bureau du Conseil intercommunal de Police Nyon Région, ont été, eux, informés comme c'est leur rôle, au fur et à mesure de la procédure.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT aimerait répondre autant que possible à M. Jacky COLOMB qui a parfaitement raison par rapport à la communication. C'est une des règles de base de la communication de la Municipalité, c'est de faire en sorte que l'on n'apprenne pas, soit au niveau du Conseil communal, soit au niveau du personnel de la ville, par la presse ce qui se passe dans leur administration, c'est sûr. Mais dans le cas précis, il aimerait préciser que ce n'est pas eux qui ont dicté l'agenda, ce n'est pas leur calendrier. Ils ne souhaitaient pas communiquer avant qu'ils aient les résultats de l'enquête et avant qu'ils aient pu prendre des décisions. Il avait posé la question à l'enquêteur qui lui avait répondu qu'il pouvait supporter la pression médiatique, il a fait d'autres enquêtes, mais il déconseillait de communiquer. Cela allait mettre une pression supplémentaire sur les gens et cela peut être peu négatif pour le climat dans lequel se déroule l'enquête. Une enquête de ce type-là est déjà très pénible à vivre pour toutes les personnes qui ont été interrogées, même si elles n'ont strictement rien à se reprocher, et cela crée une situation de tension avec un risque non négligeable, avéré dans certains cas, de tentative d'instrumentalisation de l'enquête. Pour eux, il n'était pas souhaitable du tout de communiquer aussi longtemps qu'ils n'avaient pas le rapport d'enquête. C'est un exercice difficile, il se trouve qu'il y a eu des fuites, des fuites pas forcément innocentes, qui font que les médias, qui font parfaitement bien leur travail, ont reçu des informations dignes d'intérêt quand on voit la couverture qui en a été faite et c'est vrai qu'il y a quelque chose d'intéressant là-dedans. Il faut savoir qu'il avait reçu un courrier qui menaçait la Municipalité d'aller à la presse. Il a très souvent ce genre de menace : « si vous ne me répondez pas comme je veux, je vais trouver la presse ». Chacun fait son travail, mais il ne se laisse pas influencer par une menace de ce genre. Dans le cas précis, c'est un peu prévisible, vu l'étendue de l'enquête, qu'il puisse y avoir des fuites. La communication s'est faite en réaction, suite au travail des médias et pas en anticipation, ce n'était pas leur calendrier.

Il aimerait dire encore un mot par rapport aux autres chefs de service, il ne faut pas tout mélanger. Sa collègue a précisé que l'ORPC n'est pas de leur responsabilité et la PNR n'est pas non plus dans son champ de compétence. Il explique pourquoi de temps en temps il faut se séparer d'un chef de service. Il faut savoir que dans une entreprise privée, il peut y avoir une divergence de vue entre une direction et un cadre ou entre le Conseil d'administration et un membre de la direction générale. Une divergence de vue, dans la fonction publique, ce n'est pas une raison suffisante pour se séparer de quelqu'un. Sauf que, quand il y a une divergence de vue entre une municipalité et un chef de service, qui soit suffisamment importante pour qu'il ne soit pas possible de continuer à travailler ensemble, il faut bien trouver une solution. Ou quand il y a un problème dans un service, un service irréprochable, un chef de service irréprochable dans la manière de gérer son service, dans le respect des délais, dans le respect des budgets, qui ne fait pas de faute, mais qu'il y a simplement un climat de travail qui au bout d'un moment est très pénible, voire détestable, au sein de son service, il n'y a pas de faute à lui mettre sur la table. Mais il y a quand même un problème. On peut admettre que cela fasse partie des compétences que l'on peut attendre d'un cadre ou d'un chef de service de faire en sorte qu'il y ait un climat de travail favorable, respectueux, mais ce n'est pas toujours simple. Il y a des fois des situations où l'on ne peut pas mettre la moitié du service dehors car ils ne s'entendent pas avec leur chef. Ils doivent bien trouver une solution, même s'il s'agit de personnes très compétentes. C'est la raison pour laquelle les solutions sont trouvées dans le cadre d'une négociation, dans ce qu'on appelle un départ conventionné. A un moment, on dit au chef de service que l'on n'a pas de reproche à lui faire, mais on ne veut plus travailler avec

lui. Ce sont des choses qui arrivent, ils essaient de faire en sorte que cela n'arrive pas très souvent, mais c'est inévitable dans toute entreprise de la taille de l'administration communale.

M. Sacha SOLDINI, concernant la PNR, rappelle que le comité directeur a communiqué au Bureau de PNR, dont il était vice-président à l'époque, d'une problématique RH. Plus de commandant à cause d'une problématique RH. Il demande pourquoi ne pas avoir dit la même chose à la presse. Parce que finalement, les rumeurs ont enflé en ville, des choses viennent aux oreilles des Conseillers intercommunaux de police et l'art de la communication est là. Si on laisse enfler les rumeurs, en pleine campagne électorale de plus, beaucoup de personnes sont venues trouver des conseillers intercommunaux pour demander ce qu'il se passe. Même la presse lui a demandé. Ils ne peuvent rien dire, mais c'est une pression. Il faut communiquer en amont qu'une problématique RH est à la base de tout cela sans communiquer les faits exacts s'il y a une enquête. La communication est très importante surtout que beaucoup sont des miliciens et certains peuvent se lâcher dans la presse. Il rassure tout le monde, ce n'est pas lui qui a fuité dans la presse concernant l'administration générale.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

36. Divers en rapport avec la séance.

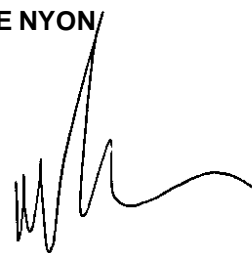
M. Victor ALLAMAND souhaite remercier Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ pour sa réponse, mais pense qu'il y a de la confusion. Que ce soit son intervention d'il y a une année ou celle d'aujourd'hui, il ne s'agissait pas pour lui de fournir des logements neufs à des habitants. Il s'agissait de repourvoir une demande qui auparavant était remplie par l'Armée du Salut pour héberger quelqu'un une, deux ou trois nuits, éventuellement une semaine. Il ne pense pas que l'Esp'Asse soit le cas, ou alors on aurait des vagabonds qui restent là-bas six mois ou une année avant de repartir. Il déposera le texte de l'intervention et en reparlera à l'occasion.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 22h20.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON



La Présidente :
Valérie MAUSNER LEGER



La Secrétaire :
Nathalie VUILLE

Annexes : vote nominal rapport 2021/7
 Interpellation de M. Sacha SOLDINI

Interpellation urgente du 8 novembre 2021 au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

La ville de Nyon a mal à son Administration !

Vendredi 5 novembre dernier, le malaise qui semble durer depuis longtemps au sein de l'administration communale a fait la une du quotidien vaudois "24 heures".

Cet article particulièrement exhaustif est également révélateur des graves disfonctionnements au sein de notre administration communale, il donne aussi un aperçu des nombreux départs de chefs de service. Architecture et Bâtiments, Sport, Travaux et Environnement et Ressources Humaines. La Police Nyon Région, dont la présidence du CODIR est assurée par Nyon n'a pas non plus été épargnée avec le licenciement de son Commandant, tout comme le départ du Commandant de l'ORPC.

Tensions vives entre personnes, souffrances des membres du personnel, chefs en arrêt maladie plusieurs semaines, Secrétaire Municipal clivant qui monte les services les uns contre les autres, soupçons de mobbing, bref, les termes employés sont lourds et inquiétants, tant pour le personnel communal que pour les élus et les administrés.

Il y a quelques mois, la Municipalité a mandaté un ancien juge cantonal pour mener une enquête administrative, cette dernière a fait la lumière sur ces graves disfonctionnements au sein, notamment, du Service de l'Administration Générale.

Cette situation intolérable nuit à tout le monde mais elle écorche également l'image de notre ville et il est grand temps que toutes les dispositions soient prises pour y mettre un terme.

Partant de ce qui précède, mes questions sont les suivantes :

- 1- Comment la Municipalité a-t-elle porté son choix sur Monsieur Muller pour conduire l'enquête administrative.
- 2- Quelle a été le cahier des charges confié à Monsieur Muller dans le cadre de cette enquête.
- 3- La Municipalité compte-t-elle communiquer au Conseil communal un résumé anonymisé des conclusions et recommandations du rapport de l'enquête administrative ?
- 4- La Municipalité compte-t-elle faire réaliser un audit complet de son administration par un mandataire externe ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Sacha Soldini
Conseiller communal - Nyon

Vote 5 : Rapport 7

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 08.11.2021 20:47:00

Total de résultats :

Oui :	71	81.61 %
Non :	4	4.60 %
Abstention :	12	13.79 %
Total :	87	100.00 %

Résultats individuels :

ALBERTI Marina	oui
BARENCO Beatrice	oui
BESSE Chloé	oui
CARDINAUX Muriel	oui
CHAPERON Fabrice	oui
CHEVALLAY Monique	oui
DAVERIO Justine	-
FARINE Claude	oui
FELIX Yves	oui
GALLAY Arlette	oui
GENNAI Ilithya	oui
HEGETSCHWEILER Aurélie	oui
JOB Alix	oui
JOLY Mael	oui
KARLEN Dominique	-
MARQUES Manuel	oui
MONTECCHIO Chiara	oui
NAEPFLIN KARLEN Jacqueline	-
REXHAJ Ermira	oui
SCHWERZMANN Danièle	oui
STALDER Olivier	oui
SUKIENNIK Renata	oui
URFER Julien	oui
ANDRIEVICI Damien	oui
BAUMBERGER Julie	-
BERTOLA Carinne	oui
BORGES Maria Ana	oui
CAYROL Tania	oui
DISERENS Marius	oui
DONNET Jonas	-
DUPASQUIER Armelle	oui
DUPUIS Alexandre	oui
FARINE Mathieu	oui
FEDERAU Alexander	oui
GERBER Joelle	oui
GIANNATTASIO Raffaele	oui
HEDIGER Laetitia	oui
ISCHI KAPLAN Vanessa	oui
KORNAROS Christos	oui
MAUSNER LEGER Valérie	-
PATELLI Pierre	oui
PELLETIER Simon	oui
RAST Frédéric	oui
ROCHAT Vadim	-
SCHWAB HUG Ariane	oui
SEGUY Alexia	oui
SOLIMINE Gianluca	oui

WARMENBOL Claire	-
ZAUGG Klara	oui
ZOPPI Léo	-
ALLAMAND Victor	non
ANNEN Valérie	oui
COLOMB Jacky	oui
GIRARD Pierre	oui
GROSJEAN Daniel	oui
GULIZIA Mélissa	-
HANHART Jacques	oui
JENEFSKY Robert	oui
KURATLE Philippe	oui
ROCHAT Blaise	oui
ULDRY Doris	oui
VUILLE Mathilde	oui
VUILLE Jean-Pierre	non
BOURQUI Fabien	oui
BUCHS Patrick	-
HACKER Vincent	-
PIEREN Taïna	non
UELTSCI Bernard	oui
BIELER Eric	Abstention
BORDIER Caroline	Abstention
BUCCINO Vincent	oui
BÜRKI Véronique	oui
CALIRI Marie	oui
DAMTSAS Laure	oui
DARBRE GUBBINS Florence	oui
DAVID François	oui
FREI Maurice	oui
GAUTHIER-JAQUES Yves	Abstention
GLASSON Philippe	oui
GONET HENTSCH Sybille	Abstention
JAQUIER Camille	oui
KIRCHNER Volker	oui
MONGE Olivier	oui
OLSEN Véronique	Abstention
PEREZ Brigitte	oui
PERRIN Christian	Abstention
RAMOS Francia	oui
RIESEN Olivier	oui
SANTANTONIOU John	oui
SAUERLAENDER Michael	oui
VUAGNIAUX Christine	oui
CARENZA Marco	non
DELLEY Stéphane	oui
DUPERTUIS Lourdes	Abstention
ENGGIST Béatrice	Abstention
NICOLE Willy	Abstention
NILSSON Hans Rasmus	-
PAGANI Thierry	Abstention
QUARRI Fortesa	Abstention
SOLDINI Sacha	Abstention